

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auxerre, le 17 juillet 2023

LE PRÉFET DE L'YONNE ET LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE APPELLENT A LA VIGILANCE FACE AUX RISQUES D'INCENDIES EN MILIEU NATUREL

Le département de l'Yonne fait face depuis plusieurs jours à une recrudescence des feux d'espaces naturels et de culture qui mobilise intensément les sapeurs pompiers du service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne.

Pascal JAN, préfet de l'Yonne et Arnaud DELESTRE, président de la chambre d'agriculture de l'Yonne rappellent que pour que les moissons se déroulent dans de bonnes conditions, il est important :

- d'éviter les créneaux où les risques d'incendies sont maximums (13h – 18h), voire de travailler la nuit si les conditions d'humidité sont favorables ;
- de prépositionner des outils de travail du sol (déchaumeur) et des réserves d'eau mobiles à proximité des machines (citerne mobile, tonne à eau, etc.) ;
- de prévoir des bouteilles d'eau et des extincteurs dans les engins agricoles et les vérifier régulièrement.

Si ces gestes de prévention sont bien mis en œuvre, il ne sera pas nécessaire de réguler par arrêté préfectoral les horaires des travaux agricoles et notamment d'interdire ceux-ci l'après-midi.

Dans ces circonstances très particulières, les agriculteurs sont des acteurs clefs dans la prévention et la lutte contre les feux d'espaces naturels.

Pleinement mobilisés, ils agissent en étroite concertation avec la préfecture et le SDIS afin de diffuser les conseils de prudence et analyser les risques en fonction de l'état d'avancement des travaux agricoles.

#Ensemble luttons contre les feux d'espaces naturels.

**Service du Cabinet,
de la communication et des sécurités publiques
Pôle communication interministérielle**

